

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 06 du 10 décembre 2018

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 12 représentés :-

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique.

Absents excusés : Mme SIMON Frédérique, M. KRAENNER Roland, M. ROCHE Nicolas

N° 2018-35 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 05 du 09 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2018-36 : Aménagement « Centre du village »

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre du projet d'aménagement « Centre du Village », nos deux médecins Dr NGUYEN et Dr BURY, installés actuellement dans l'ancien cabinet du Dr RIETSCH, seraient intéressés par une implantation d'un cabinet médical.

Monsieur le Maire propose d'intégrer cette demande dans les démarches en cours avec les architectes du CAUE du Bas-Rhin en prévoyant la construction par la commune d'un cabinet médical, d'environ 120m², à occuper par les deux médecins dans le cadre d'un contrat de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- décide de retenir la proposition du maire et lui demande de continuer les démarches avec le CAUE en intégrant dans le projet la construction par la commune d'un local d'environ 120m² destiné à un cabinet médical.
- Il demande à Monsieur le Maire d'en informer Dr NGUYEN Marie-Claire et Dr BURY Marion.

N° 2018-37 : Lotissement La Clairière NEUBOURG

Monsieur le Maire informe les conseillers que le permis de lotir a été signé le 19 octobre 2018. Il propose de consulter les entreprises devant intervenir sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder à la consultation des entreprises et signer les différents marchés.



Délibérations rendues exécutoires le 10 décembre 2018

Transmises à la Sous-Préfecture le 11 décembre 2018

Publiées le 11 décembre 2018

Le Maire :